

- Quels droits face à la police ?

## Abréviations

---

AIG : Inspection générale de la police fédérale et locale.

AM : Arrêté ministériel.

AM du 11 avril 2000 : Arrêté ministériel du 11 avril 2000 réglementant les conditions de transport à bord des aéronefs civils des passagers présentant des risques particuliers sur le plan de la sûreté.

AR : Arrêté royal.

AR du 8 octobre 1981 : Arrêté royal sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

AR du 20 juillet 2001 : Arrêté royal du 20 juillet 2001 relatif au fonctionnement et au personnel de l'inspection générale de la police fédérale et de la police locale.

AR du 13 décembre 2001 : Arrêté royal du 3 décembre 2001 portant exécution de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

AR du 2 août 2002 : Arrêté royal du 2 août 2002 fixant le régime et les règles de fonctionnement applicables aux lieux situés sur le territoire belge, gérés par l'Office des étrangers, où un étranger est détenu, mis à la disposition du gouvernement ou maintenu, en application des dispositions citées dans l'article 74/8, § 1<sup>er</sup>, de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

AR du 25 mars 2003 : relatif aux cartes d'identité.

AR du 3 juin 2007 : Arrêté royal du 3 juin 2007 relatif à l'armement de la police intégrée, structurée à deux niveaux, ainsi qu'à l'armement des membres des Services d'Enquêtes des Comités permanents P et R et du personnel de l'Inspection générale de la police fédérale et de la police locale.

AR du 8 décembre 2008 : Arrêté royal du 8 décembre 2008 fixant le régime et les règles applicables lors du transfèrement, exécuté par les collaborateurs de sécurité-chauffeurs de l'Office des étrangers, des étrangers visés à l'article 74/8, § 1<sup>er</sup>, de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

AR indics : AR du 6 janvier 2011 fixant les règles de fonctionnement des gestionnaires nationaux et locaux des indicateurs et des fonctionnaires de contact.

AR lieux de détention : Arrêté royal du 14 septembre 2007 relatif aux normes minimales, à l'implantation et à l'usage des lieux de détention utilisés par les services de police.

AR PjPol : Arrêté royal du 30 mars 2011 portant la position juridique du personnel des services de police.

BNG : Banque de données nationale générale.

CAT : Convention des Nations Unies du 10 décembre 1984 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Cass. : Arrêt de la Cour de cassation (disponible sur <http://jure.juridat.just.fgov.be/?lang=fr/>, sauf mention contraire).

CC : Arrêt de la Cour constitutionnelle (disponible sur <http://www.const-court.be/>).

CCE : Arrêt du Conseil du contentieux des étrangers.

CE : Arrêt du Conseil d'Etat (disponible en principe sur <http://www.raadvst-consetat.be/>).

CEDH (suivi d'un chiffre) : Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (ou Convention européenne des droits de l'homme, suivi du numéro d'article).

CEDH (suivi d'une date) : Arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme (disponible sur le site <http://hudoc.echr.coe.int/>).

CEDH (déc.) : Décision sur la recevabilité de la Cour européenne des droits de l'homme.

CEDH (GC) : Arrêt de la Grande chambre de la Cour européenne des droits de l'homme.

Charte UE : Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

CIC : Code d'Instruction criminelle.

CIDE : Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989.

Circulaire GPI 62 : Circulaire GPI 62 du 14 février 2008 relative à l'armement de la police intégrée, structurée à deux niveaux.

Circulaire LFP : Circulaire relative à la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police (MB, 20 mars 1993).

Circulaire loi caméras : Circulaire ministérielle du 10 décembre 2009 relative à la loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance, telle que modifiée par la loi du 12 novembre 2009.

CJ : Code judiciaire.

► Quels droits face à la police ?

Code frontières Schengen : Règlement n° 562/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2006 établissant un code communautaire relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes.

COL : Circulaire du Collège des Procureurs généraux.

Comité P : Comité permanent de contrôle des services de police.

Comm. EDH : Commission européenne des droits de l'homme.

Const. : Constitution belge coordonnée le 17 février 1994.

CP : Code Pénal.

CPT : Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

CPVP : Commission de la protection de la vie privée,  
<http://www.privacycommission.be/>.

CREDOF : Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux, Université de Paris Ouest Nanterre-La Défense, <http://revdh.org/>.

ECRI : Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (European Commission against racism and intolerance).

*De ondervraging* : P. PONSAERS, J. MULKERS, R. STOOP, *De ondervraging : analyse van een politietechniek*, Anvers-Appeldoorn, Maklu, 2001.

Directive 2004/38/CE : Directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres.

Doc. Parl. : Document parlementaire (consultable sur [www.lachambre.be/](http://www.lachambre.be/) ou [www.senate.be/](http://www.senate.be/)).

*Droit de la procédure pénale* : Henri BOSLY, Damien VANDERMEERSCH, Marie-Aude BEERNAERT, *Droit de la procédure pénale*, La Charte, 6<sup>ème</sup> éd., 2010, 1.593 p.

FRANCHIMONT : Michel FRANCHIMONT, Ann JACOBS, Adrien MASSET, *Manuel de procédure pénale*, Bruxelles, Larcier, 4<sup>ème</sup> éd., 2012, 1.603 p.

JDJ : Journal du droit des jeunes ([www.jdj.be/](http://www.jdj.be/)).

JO ou JOUE : Journal officiel de l'Union européenne.

JT : Journal des tribunaux.

JTT : Journal des tribunaux du travail.

LDP : Loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive.

LFP : Loi du 5 août 1992 sur la fonction de police.

LPI : Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux.

LPJ : Loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, à la prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction et à la réparation du dommage causé par ce fait.

LVP : Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Loi du 24 février 1921 : Loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, psychotropes, désinfectantes ou antiseptiques et des substances pouvant servir à la fabrication illicite de substances stupéfiantes et psychotropes.

Loi du 7 juin 1969 : Loi du 7 juin 1969 fixant le temps pendant lequel il ne peut être procédé à des perquisitions ou visites domiciliaires.

Loi du 10 avril 1990 : Loi du 10 avril 1990 réglementant la sécurité privée et particulière.

Loi du 18 juillet 1991 : Loi du 18 juillet 1991 organique du contrôle des services de police et de renseignement et de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace.

Loi du 30 novembre 1998 : Loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité.

Loi du 13 mai 1999 : Loi du 13 mai 1999 portant le statut disciplinaire des membres du personnel des services de police.

Loi du 13 juin 2005 : Loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques.

Loi caméras : Loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation des caméras de surveillance.

Loi sur les étrangers : Loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

Loi tutelle MENA : Loi programme du 24 décembre 2002 (I) (art. 479), Titre XIII – Chapitre VI : Tutelle des mineurs étrangers non accompagnés.

*Manuel de la fonction de police* : Giles L. BOURDOUX, Alain LINERS, Eddy DE RAEDT, Marc DE MESMAEKER, *La loi sur la fonction de police. Le Manuel de la fonction de police*, Politeia, 2010, 840 p.

► Quels droits face à la police ?

*Manuel de l'enquête pénale* : Christian DE VALKENEER, *Manuel de l'enquête pénale*, Bruxelles, Larcier, 4<sup>ème</sup> éd., 2011, 558 p.

MB : Moniteur belge (disponible sur <http://justice.belgium.be/>).

NLC : Nouvelle Loi Communale.

OE : Office des étrangers.

OQT : Ordre de quitter le territoire.

Pas. : Pasicrisie belge (recueil de jurisprudence).

PIDCP : Pacte international du 19 décembre 1966 relatif aux droits civils et politiques.

Principes de l'ONU : Principes de base de l'ONU sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois, adoptés à La Havane en 1990.

Protocole d'Istanbul : Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, *Manuel pour enquêter efficacement sur la torture et autres peines (Protocole d'Istanbul)*, 9 août 1999, 83 p.

PV : Procès-verbal.

RDPC : Revue de droit pénal et de criminologie.

Règles de Beijing : Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 40/33 du 29 novembre 1985.

RGP Bxl : Règlement général de police de la Ville de Bruxelles (disponible sur [www.bruxelles.be/](http://www.bruxelles.be/)).

ROI du Comité P : Règlement d'ordre intérieur du Comité P (MB, 7 octobre 1994).

SIS : Système d'information Schengen.

TFUE : Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

UE : Union européenne.

Sauf mention spécifique, les textes de la réglementation belge cités sont les versions consolidées consultées sur le site [www.juridat.be/](http://www.juridat.be/). Sauf exception, seule la date de promulgation ou d'adoption est mentionnée et permet de retrouver le texte sans devoir alourdir les notes par la mention de la date de publication au Moniteur belge.